

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHÉ, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

(Du Protecteur Canadien.)

CONSEILS AUX OUVRIERS.

(Suite.)

Phases successives de l'existence de l'ouvrier.

1. APPRENTIS.

Nécessité d'instruire les apprentis sur leurs devoirs.

Avant d'être ouvrier l'on est apprenti, et il est probable que le bon apprenti deviendra bon ouvrier.

On se plaint que les bons apprentis soient rares.

Mais fort souvent, si les apprentis ne sont pas ce qu'ils doivent être, c'est que l'on n'est pas ce qu'on devrait être pour eux. Dans un des chapitres suivants, je dirai comment les maîtres et les ouvriers doivent agir envers ces enfants; pour le moment, c'est de la conduite des apprentis que je dois m'occuper, et je crois juste de dire que s'ils négligent leurs devoirs, c'est bien souvent parce qu'on ne s'est point donné la peine de les leur apprendre. Sans doute, il ne faut pas surcharger de préceptes la mémoire des enfants; mais il ne faut pas, non plus, leur laisser ignorer comment ils sont obligés de se conduire pour satisfaire à ce qu'exige d'eux la loi du devoir et l'intérêt de leur avenir. Je vais donc tâcher de résumer leurs obligations en très-peu de mots.

Pour que ce résumé soit mieux à leur portée, car je suppose qu'on le leur fera lire, je vais le mettre sous la forme d'une allocution directe. Voici donc, à peu près, ce que doit dire à un jeune apprenti une personne qui lui porte intérêt :

Allocation à un apprenti sur ses devoirs : dévouement, respect, docilité envers son maître.

"Le maître que tes parents te donnent va les remplacer auprès de toi dans l'œuvre importante de ton instruction; c'est lui qui fera de toi un bon ouvrier, et qui te mettra à même de gagner honnêtement ta vie.

"Tu ne saurais donc avoir pour lui trop de respect, puisqu'il tient la place de ton père et de ta mère; trop de dévouement, puisque tu lui devras la profession qui rendra ton existence indépendante et honorable.

"Le respect ne consiste pas seulement dans des démonstrations extérieures et dans des formules de langage; il est dans le cœur; et de là, il passe dans l'intelligence, et se mêle à toutes les actions de la vie.

"Le dévouement consiste dans une disposition vive et sincère à faire tout ce dont on est capable pour être utile à un bienfaiteur, pour l'obliger, pour lui plaire, et à faire volontiers le sacrifice de tout ce qui détournerait de l'accomplissement de ce devoir.

"En entrant dans cette nouvelle famille, n'espère pas y trouver l'indulgence, peut-être excessive, à laquelle tu étais accoutumé dans la tienne; on sera sévère envers toi, on ne te passera rien, et par là on te rendra un grand service: il est bon qu'un enfant vive avec des étrangers et soit de bonne heure sévré des douceurs de la maison paternelle. C'est ainsi qu'en faisant l'apprentissage d'un métier, il fait aussi celui de la vie.

"Songe que toutes les contrariétés qu'on te fera éprouver sont pour toi bien; ne t'en irrite jamais; point de dépit, point de rancune secrète, point de larmes, prends tout en bonne part; sois reconnaissant d'un reproche, d'une punition, et ne va pas follement te figurer qu'on te veut du mal, parce que, par de rudes exigences, on assure ton bonheur à venir. Tu le sentiras plus tard.

Suite : discrétion.

"Sois, chez ton maître, d'une discrétion irréprochable; ne regarde pas ce que l'on ne veut pas montrer à tes yeux; n'écoute pas ce qui n'est point dit pour tes oreilles; ne cherche point à pénétrer les secrets de la maison.

"Surtout ne redis pas au dehors ce que tu y as entendu. Pour tout ce qui concerne la maison de ton maître, sois muet, même avec tes parents, auxquels tu dois la confiance entière de ce qui te regarde, mais rien de plus. Ne leur fais jamais de plaintes; sache plutôt supporter quelque chose qui ne paraîtrait pas juste. Ne dis point que l'on t'a brusqué, que l'on t'a maltraité, que tu es mal conchê, que tu es mal nourri. Ces rapports font naître la méintelligence entre les deux familles, et ont souvent des résultats déplorable.

"Cette discrétion doit s'étendre à tout. Ne parle jamais des affaires de ton maître. D'abord, elles ne te regardent point; en second lieu, le bavardage d'un enfant peut avoir des suites dont il ne se doute pas. Ecoute l'exemple que je vais te citer.

"Un mégissier, dans un de nos villages du Midi, passait pour faire de belles affaires, lorsqu'une faillite dont il fut victime lui causa quelques embarras. On en parla dans le public; mais on était loin de croire la perte aussi forte qu'elle était réellement, et la confiance qu'on avait en sa solvabilité n'éprouva aucune atteinte. Une nuit, la rivière qui arrose cette ville déborda tout à coup, fit de grands ravages dans les quartiers bas, et inonda les caves et le rez-de-chaussée du mégissier. Par malheur, la plus grande partie des peaux se trouvaient alors au rez-de-chaussée, et l'avarie qu'elles éprouvèrent lui causa une perte énorme. Il se garda bien d'en parler. Quand l'inondation eut cessé, on le vit paraître avec un visage serein, et l'on n'eut aucun soupçon de ce qui lui était arrivé. Malheureusement, un jeune apprenti qu'il avait, encore tout effrayé des désastres de la nuit, lui raconta à sa mère, qui, elle-même, le raconta à d'autres personnes. L'alarme se répandit dans la ville parmi les créanciers de cet industriel, qui redoutèrent une catastrophe. Il se vit assailli de demandes de remboursement, et sans l'intervention inespérée d'un parent qui vint à son secours, il faisait complètement naufrage; et cela par l'indiscrétion d'un enfant qui, loin d'avoir agi par malice, en tomba malade de chagrin. Retiens bien cette leçon, et ne parle jamais avec qui ce soit des affaires de ton maître.

Suite : bonne volonté, application.

"Sois toujours empressé, serviable, de bonne humeur; ne soit ni sournois ni rapporteur; un sournois se fait mépriser, un rapporteur se fait détester. Si tu as des camarades, sois toujours bon et franc avec eux.

"Surtout sois docile et appliqué; c'est le vrai moyen d'apprendre. Demande que l'on t'explique ce que tu ne comprends pas; n'aie pas sur ce point de mauvaise honte. Ne te rebute pas quand tu ne réussis point d'abord à quelque chose, et recommence-le cent fois s'il le faut, jusqu'à ce que tu le fasses bien. Aime ton métier et travaille toujours de bonne volonté. L'apprenti qui travaille de bonne volonté fait plus de progrès en deux mois que n'en fait en un un celui qui travaille sans goût et sans cœur.

Suite : zèle pour les intérêts du maître.

"Souviens-toi que les intérêts de ton maître doivent être sacrés pour toi. Défends-les en toutes circonstances. Ne souffre pas qu'on lui fasse aucun tort si tu peux l'empêcher.

"Dans l'intérêt de ton maître, et

aussi dans le tien, il y a trois choses que tu dois ménager avec un soin extrême. Ces trois choses sont : les outils, les matériaux, le temps.

"Les outils : L'ouvrier doit tenir à ses outils comme le soldat à ses armes. Que les tiens soient toujours en bon ordre, bien ménagés, proprement tenus. Des outils bien soignés sont d'un meilleur usage et durent plus longtemps.

"Les matériaux : Ton maître t'en confie pour apprendre ton métier. Garde-toi bien de les gaspiller par imprudence ou par étourderie; tu en gâtes déjà peut-être assez par une suite nécessaire de ton inexpérience; ces matériaux sont la propriété de ton maître ou de personne qui les lui ont confiés pour les mettre en œuvre. Tu lui ferais donc du tort si tu ne les ménageais pas autant qu'il dépend de toi.

"Le temps : Garde-toi de le perdre; le temps de l'apprenti, c'est le trésor de son avenir; c'est aussi le dédommagement des peines que son maître s'est données pour l'instruire. Fais-en donc un usage consciencieux. Si on te donne des commissions, ne t'amuse pas en route. Si tu peux faire un ouvrage en une heure, n'y mets pas une heure et demie. Lève-toi de bonne heure et l'estement.

"Avant tout et par-dessus tout, la crainte de Dieu, et Dieu bénira ta jeunesse. Suis les bons exemples, repousse les mauvais. Cherche sérieusement et avec persévérance à devenir un honnête homme, un bon chrétien et un bon catholique; tu mériteras d'être heureux, et tu le seras, car il n'y a, même en ce monde, de bonheur que pour les honnêtes gens qui pratiquent leur religion.

Apprentissage dans les écoles d'arts et métiers.

Pour certaines professions l'apprentissage peut être remplacé en très-grande partie par des écoles impériales d'arts et métiers, établis dans les villes de Châlons, d'Angers et d'Aix.

Ces écoles reçoivent chacune trois cents élèves; elles sont destinées à former des ouvriers exercés dans la pratique éclairée des arts industriels, qui puissent plus tard diriger un établissement avec intelligence, en qualité de chefs ou de contre-maîtres.

La durée des études est de trois années. L'instruction théorique comprend la langue française, les dessin des machines, l'arithmétique, la géographie, la mécanique, la géométrie et les éléments de la physique et de la chimie.

L'instruction pratique est donnée dans quatre ateliers seulement, et n'embrasse que le travail de la forge, de la fonderie, de l'ajustage et des tours et modèles.

Outre cette instruction pratique, qui consiste à travailler sous la direction des chefs d'atelier, les élèves sur ces quatre catégories sont exercés sur une foule de notions nécessaires à leurs professions respectives. Ainsi on accoutume les fondeurs à l'essai des sables, des argiles, des fontes, à l'analyse de l'étain du commerce, du laiton.

On fait connaître aux forgerons les différents minerais de fer; on leur fait essayer les différentes houilles. Aux menuisiers, on donne des notions étendues sur les bois. Enfin, aux ajusteurs on fait connaître les différentes espèces de fer, d'acier, la manière de les gouverner au feu, de les essayer, les diverses sortes de marbres, de pierres, de chaux, de plâtres, la fabrication des briques.

On voit que pour quatre genres d'industrie ces écoles présentent de grands avantages.

Néanmoins elles ont des détracteurs. Les jeunes ouvriers qu'on reçoit dans ces écoles, disent-ils, y trouvent une foule de connaissances qui leur étaient inconnues, et y prennent des

habitudes qui n'appartiennent pas aux ateliers dont ils doivent un jour partager les travaux..... Ils considèrent les autres ouvriers comme au-dessous d'eux..... L'enfant qui a grandi dans ces établissements répugne à choisir la carrière de privations et de travail que suit son père. Il croirait déchoir, au sortir de l'école, en vivant de la lime et du rabot, et il sollicite une place dans une administration.

Ces plaintes sont sans doute fort exagérées, peut-être même tout à fait injustes; pour moi, je ne puis croire que le gouvernement, à qui appartient la direction de ces écoles, supporte dans de jeunes ouvriers des tendances qui auraient pu, dans d'autres temps, n'être qu'un travers, et qui de nos jours seraient un danger.

II. OUVRIERS PROPREMENT DITS; COMPAGNONS.

Compagnonnage.

Les études professionnelles sont terminées; l'enfant est devenu jeune homme; l'apprenti est devenu ouvrier.

J'aurais ici peu de chose à dire, puisque c'est relativement à cette nouvelle position que je considère l'ouvrier dans la presque totalité de cet écrit.

Mais je dois parler nécessairement de ces sociétés tolérées par la police, qui, sous le nom de compagnonnage, unissent entre eux des ouvriers, surtout des ouvriers non établis et non sédentaires appartenant à une même profession.

Ces sociétés sont libres; s'y présente qui veut, y est admis qui peut; beaucoup d'ouvriers ne se sont jamais fait agréger à ces sociétés, et les compagnons appartenant à la même profession qu'eux ne leur en font point un sujet de reproche.

Inimitiés entre diverses sociétés de compagnons.

Malheureusement, tout en laissant tranquilles ceux qui n'appartiennent à aucune société, ils ne se montrent pas aussi indulgents envers les sociétés autres que la leur. Il s'est établi entre les divers ordres de compagnonnage ou devoirs une inimitié qui dégénère quelquefois en rixes sanglantes.

Cette inimitié, très-ardente surtout entre ceux qui veulent s'attribuer exclusivement le titre de compagnons du devoir, et ceux qui s'appellent compagnons du devoir de liberté, doit sans doute son origine à quelque scission qui aura éclaté entre les ouvriers dans le moyen-âge; le mot de liberté aura été adopté probablement par le parti novateur qui s'est insurgé contre l'ancien, et qui n'aura pas voulu séparer de ce mot de liberté le mot de devoir. Mais leurs anciens camarades, irrités de leur rébellion, ont refusé de les reconnaître comme fidèles au devoir, et revendiquent cette appellation pour eux seuls.

(A continuer.)

Aux Cultivateurs.

LES DÉBRIS DE LA FERME.

Nous lisons de ce sujet dans la Revue d'économie rurale l'article suivant de M. L. De Vaugelas : "Les fourrages ne sont pas abondants cette année, et probablement ils se vendront à des cours fort élevés pendant toute la saison; les pailles feront aussi défaut. Il est donc important de ne rien perdre dans la ferme, et d'utiliser avec profit une grande quantité de débris qu'on laisse généralement de côté et qui fournissent cependant l'élément d'une excellente alimentation pour les animaux.

"Les balles de blé et d'avoine sont le plus souvent jetées au fumier, quoiqu'elles soient assez riches en matières nutritives; tous ceux d'ailleurs qui ont le bon esprit d'en faire usage obtiendront les meilleurs résultats. Mais comment faut-il s'y prendre pour utiliser cette nourriture ? Lorsque les habitants des campagnes procèdent à l'opération du vannage des grains, il doivent mettre avec soin les balles à l'abri, passées au crible avant d'en faire usage. On les débarrasse ainsi d'une poussière qui pourrait être nuisible à la santé des animaux; on coupe ensuite des racines quelconques, on fait un mélange qu'on laisse en tas pendant huit heures, afin qu'il se produise une fermentation vicieuse toujours fort goûtée par les bêtes. Ces mélanges conviennent parfaitement aux bœufs, aux vaches et particulièrement aux moutons; nous avons vu des troupeaux très-bien entretenus de cette façon, et par conséquent les habitants des campagnes auraient tort de ne pas en tirer parti.

Les tiges de blé d'inde ne doivent pas non plus être laissées de côté; on les broie ou bien on les coupe avec le coupe-racines, on les mélange aussi avec des balles, de la paille, du foin haché, du son, des tourteaux, on fait fermenter pendant trente-six ou quarante-huit heures, et on constitue ainsi une excellente nourriture pour le bétail. On peut encore utiliser dans ces mélanges la paille de blé noir, les feuilles d'arbres divers, et le moment est tout à fait favorable pour ramasser ces dernières.

Dans les années de disette de fourrages, tout particulièrement, le cultivateur ne doit rien laisser perdre, afin que les animaux donnent quelques produits et se trouvent au printemps dans des conditions satisfaisantes.

MALADIES DES CHEVAUX.

SIGNES DE LA CLAUDICATION PROVENANT DU BOULET.—Après le pied et l'épaulé, l'attention se portera sur le boulet pour y découvrir les causes de la claudication appelée vulgairement *mémarchure* ou *arthrite* du boulet.

Cette affection se reconnaît à l'engorgement plus ou moins considérable de cette articulation, à la chaleur que la main y découvre, à la sensibilité que la moindre pression y provoque. D'un autre côté, en mouvement comme en repos, l'animal fléchit plus ou moins cette partie, dont l'extension n'est jamais complète.

Traitement de la claudication provenant du boulet.—On condamnera l'animal au repos, on lui fera prendre des bains de rivière pendant une heure ou deux, ou bien on plongera trois ou quatre fois par jour le pied malade dans un seau d'eau froide ou glacée.

Si la maladie est ancienne, le boulet enorgé, brûlant et douloureux sous la pression de la main, on devra appliquer d'abord quelques cataplasmes de farine de lin ou de seigle, et, lorsque leur action aura diminué l'engorgement et la chaleur, on entourera le boulet d'une bande de toile assez serrée, qu'on laisse jusqu'à ce que la boiterie commence à disparaître. La saignée est de rigueur pour une claudication invétérée.

La bande de toile serrée autour du boulet sera humectée trois fois par jour avec de l'eau-de-vie camphrée ou du vinaigre.—G. des Campagnes.

Lieux Saints.

Nous lisons ce qui suit dans la Terre-Sainte : "La France catholique recépère quelques saints lieux... C'est le Sultan qui, après la guerre de Crimée, a fait don à Napoléon III du Sanctuaire de Ste. Anne; c'est Ismail-Pacha, vice-roi d'Egypte, qui a fait don à l'impératrice Eugénie de l'arbre et du jardin de Marie-Matarieh à Héliopolis, lieu du repos

de la Sainte Famille en Egypte; c'est M. de Lesseps qui, sur le canal de Suez, a relevé le sanctuaire où s'arrêtèrent Jésus, Marie, Joseph, lorsque, fuyant les sicaires d'Hérode, ils pénétrèrent en Egypte; c'est madame la princesse de la Tour d'Auvergne qui donne au gouvernement français le terrain qu'elle a acquis, et le sanctuaire qu'elle élève sur l'emplacement où Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a enseigné le *Pater noster*; c'est madame de Nicolaï qui a donné à nos franciscaines Emmaüs et la maison de Marthe et Marie; enfin nous apprenons que le lieu appelé *Maison de Marie*, sur le mont Sinaï, près le cénacle, est acquis par un français.

La France, en outre, possède en commun avec l'Espagne et l'Italie quatre couvents: celui de Saint-Sauveur, du Saint-Sépulcre, de Bethléem et de Nazareth.

Un homme drôlement bâti.

Des médecins d'Hartford (Connecticut), appelés ces jours derniers à examiner un habitant de cette ville qui, au dire de sa femme, donnait des signes d'aliénation mentale, firent la découverte surprenante que le sujet est doué de deux cœurs. Le plus petit de ces viscères, placé à l'endroit ordinaire, remplit seul les fonctions de distribution du sang qui incombent à tout cœur d'homme et autre mammifère. Le second cœur, situé à droite, est beaucoup plus gros que son voisin et ne se préoccupe en aucune manière de la circulation du sang; mais il paraît, toujours d'après les médecins, que cet organe parasite a usurpé une certaine influence sur le système nerveux et les fonctions cérébrales. Ces messieurs ont conclu que les dérangements d'esprit intermittents constatés chez leur client provenaient de ce cœur, et qu'il y avait lieu de l'extirper. Le propriétaire de cet organe s'est carrément opposé à l'exécution de l'ordonnance. "M'arracher le cœur, s'est-il écrié, jamais! En vain sa femme a employé la persuasion et la calinerie pour le décider à subir cette petite opération. On a eu beau lui représenter qu'il est du dernier ridicule d'avoir deux cœurs; que les gens comme il faut n'en ont jamais qu'un ou même pas du tout, que cet excès de cœur nuirait certainement à son avenir, qu'il ferait le désespoir constant de sa jeune femme, puisque, même étant assurée de posséder un de ces cœurs, elle craindrait toujours que quelque rivale ne s'emparât de l'autre, rien n'a pu le faire départir de son inébranlable résolution.

Les médecins, qui espéraient emporter le viscère en question dans un bocal, esprit de vin, se sont retirés consternés, en prédisant à leur obstiné client que son refus d'obéir à la faculté le ferait tomber de la manie dans la dysenterie, de la dysenterie dans l'hypocondrie, de l'hypocondrie dans l'état diabétique, de l'état diabétique dans le choléra morbus, du choléra morbus dans la petite vérole, de la petite vérole dans la grande, de la grande, dans l'éléphantiasis et de l'éléphantiasis dans la tombe.

Mais, sans s'effrayer de ces sinistres prédictions, l'habitant d'Hartford a gardé ses deux cœurs: Puisse-t-il n'en pas faire un mauvais usage!

UNE FLEUR CUEILLIE SUR LES RIVES DE L'OTTAWA (BAS-CANADA).

"Sur ces rives canadiennes, jadis baignées du sang des martyrs, a grandi la Foi qui y implantèrent les enfants de Saint-François et de Saint-Ignace; à l'ombre du saule d'

La Gazette de Sorel.

Mercredi matin, 7 Octobre 1868.

"SURTOUT PAS DE ZELE."

Voilà ce que disait un jour M. de Talleyrand, le grand diplomate, et il n'avait pas tort.

Si La Minerve avait eu ces paroles présentes à la mémoire, elle n'aurait pas commis l'étrange écrit que l'on a remarqué avec peine dans un de ses derniers numéros. C'est au sujet de la nomination de M. Brydges comme commissaire, représentant la province de Québec, pour la construction du chemin de fer intercolonial.

Toute notre presse, sauf La Minerve, exprimant en cela l'opinion de la presque totalité de nos compatriotes, avait manifesté l'espoir que, sur les trois commissaires nommés, il y aurait au moins un Canadien-français. Les nominations sont officielles et ce sont trois anglais qui ont eu la bonne aubaine! Au lieu de manifester sa désapprobation d'une telle injustice combinée envers nos nationaux, La Minerve fait preuve d'un zèle incroyable pour pallier la conduite du gouvernement. Si elle se fut rappelée les paroles de M. de Talleyrand, "surtout pas de zèle", elle aurait au moins gardé le silence! Mais non! La Minerve ose dire à nos compatriotes: "taisez-vous donc, mécréants! en choisissant le tracé-Robinson on vous a donné le gros lot... et puis M. Brydges est un homme capable... avec lui vous aurez plus de chance d'avoir des sous-contracts!" Voilà les belles et nobles consolations que La Minerve ose offrir à toute une population qui a droit de réclamer et qui réclame vivement contre une grande injustice et un grand mépris de ses droits!

Mais surmontons notre dégoût et examinons la valeur des raisons offertes par La Minerve pour excuser ses maîtres et seigneurs. Avec le tracé-Robinson, nous avons le plus gros lot, dit-elle. Au point de vue auquel se place La Minerve, cela n'est pas exact, car ce tracé a été choisi non pas précisément parce qu'il faisait mieux l'affaire des franco-Canadiens, mais bien parce que sous le rapport commercial et surtout militaire, il faisait mieux l'affaire du gouvernement métropolitain. On en trouve la preuve dans la dépêche du duc de Buckingham que voici:

"Downing street, 22 juillet 1868. "Milord, "J'ai reçu la dépêche télégraphique de Votre Excellence annonçant que le gouvernement canadien a choisi la route de la baie des Chaleurs pour relier Truro à la Rivière du Loup, et compléter ainsi le chemin de fer intercolonial. "Je vois que trois routes ont été prises en considération par le gouvernement du Canada, savoir: Celle qui traverserait le fleuve St. Jean, soit à Woodstock, soit à Fredericton; la seconde qui occuperait une position plus centrale à travers le Nouveau-Brunswick et la troisième suivrait la ligne tracée par le major Robinson en 1848. "La route traversant le fleuve St. Jean soit à Woodstock, soit à Fredericton, n'aurait pas été sanctionnée par le Gouvernement de Sa Majesté. Les objections au point de vue militaire à toute route qui passerait au Sud du fleuve St. Jean sont invincibles. "L'un des principaux avantages que l'on a recherchés en accordant la garantie impériale à l'emprunt du chemin de fer intercolonial, a été de défier si cette ligne avait été choisie. Les autres routes étaient la route centrale et celle explorée par le major Robinson en 1848, et le gouvernement de Sa Majesté a approuvé avec plaisir que la dernière ait été choisie par le gouvernement canadien. La communication qu'elle ouvre avec le golfe St. Laurent à divers points, et son éloignement de la

frontière américaine sont des considérations concluantes en sa faveur, et il n'y a pas de doute que c'est la seule qui satisfasse les intérêts nationaux engagés dans cette entreprise. "Je demeure, etc., "BUCKINGHAM & CHANDOS. "A l'hon. Vicomte Monk, "Gouverneur du Canada."

Ainsi il est clair que ça n'est pas l'intérêt particulier des franco-Canadiens qui a porté le gouvernement impérial à ratifier le choix du tracé-Robinson. Si ce tracé n'avait pas mieux fait l'affaire du gouvernement impérial, on ne l'aurait pas adopté; voilà tout. Il ne faut pas être sorcier pour découvrir cela. Donc La Minerve a deux fois tort de dire aux franco-Canadiens: mais taisez-vous donc puisqu'on vous a, dans le partage, cédé le plus gros lot!

M. Brydges est un homme capable, dit La Minerve. C'est possible bien que cette prétention ait soulevé une tempête parmi les actionnaires du Grand-Tronc, lors de leur dernière assemblée en Angleterre. Quoiqu'il en soit, la vieille déesse prétendra-t-elle qu'il ne se trouvait pas, parmi nos compatriotes, un seul homme aussi capable que M. Brydges pour remplir cette situation! "Vous aurez des sous-contracts!" Ces paroles venant d'une feuille anglaise auraient mérité ce qu'un homme de cœur ne manque pas d'insulter à quiconque porte atteinte à son honneur; — venant d'une feuille française, elles soulèvent le cœur de dégoût et inspirent le mépris pour ceux qui sont capables de produire de telles paroles! Quand on n'est pas le maître de sa plume, il vaut mieux ne pas la tenir! ... Notre confrère du Progrès de Lévis fait les judicieuses observations qui suivent: "Notre habile confrère du Pionnier fait la remarque suivante: "Pour s'instruire, il faut lire; pour lire, il faut des journaux, surtout à la campagne; et pour avoir des journaux, il faut leur donner le moyen d'exister. Amis lecteurs, payez votre abonnement et tout ira bien. "De notre côté, nous ferons les observations suivantes: Quelle est la mission d'un bon journal? C'est de défendre avant tout les intérêts communs de tout l'arrondissement où il se publie; c'est de veiller à ce qu'aucune imposition injuste ne soit faite contre la population de cette localité; c'est de veiller à ce que la politique générale du pays soit propre à sauvegarder nos institutions; notre langue et nos lois! En un mot, un journal doit avoir pour mission spéciale de combattre le mal et de préconiser le bien; puis, de travailler sans cesse à favoriser le développement de la prospérité commune du pays en général et de la localité où il se publie, en particulier. "Or, partant de ce principe, le journal devient donc une institution essentiellement consacrée aux intérêts communs de la patrie, mais plus particulièrement à ceux de l'arrondissement pour lequel il a été spécialement fondé. De sorte que la population de ce dernier, si elle comprend bien ses intérêts, doit avoir, pour ainsi dire, autant à cœur le succès de son journal que le propriétaire lui-même. "Chacun doit donc s'efforcer à multiplier les abonnés de son journal, et se faire un impérieux devoir de payer, son abonnement autant que possible d'avance, afin de maintenir dans la localité un bon organe qui, comme la sentinelle vigilante, saura toujours prévenir le public de tout danger qui menacerait de s'abattre sur lui."

Le rapport suivant de l'hon. Ministre de la Milice a été approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil: Ottawa, 1 oct. 1868. Le sous-juré recommande, respectueusement que, sous l'autorité de la douzième section de l'Acte concernant la milice et la défense de la Province du Canada, le Canada soit divisé en 9 districts militaires, savoir: le premier comprenant la province de la Nouvelle-

Ecosse; le second la province du Nouveau-Brunswick; 3 dans la province de Québec et 4 dans celle d'Ontario; qu'ils soient comptés de l'ouest à l'est, c'est-à-dire que les quatre districts d'Ontario soient comptés de 1 à 4 et appelés et connus sous les noms de districts Nos. 1, 2, 3, 4, respectivement. Que les trois districts de la Province de Québec soient énumérés de 5 à 7 et soient appelés et connus sous les noms de districts Nos. 5, 6 et 7 respectivement. Que la Province du Nouveau-Brunswick soit nommée district No. 8 et connue sous le nom de district militaire No. 8; et que la province de la Nouvelle-Ecosse soit nommée et connue sous le nom de district militaire No. 9.

Les comtés d'Essex, Kent, Bothwell, Elgin, Oxford Est et Sud, Middlesex, Nord et Sud, Lambton, Huron, Perth Nord et Sud, Bruce Nord, Centre et Sud de la ville de London, formeront le district militaire No. 1. Les comtés de Norfolk Nord et Sud, Brant, Nord et Sud, Haldimand, Monk, Welland, Lincoln, Wentworth, nord et sud, Halton, Peel, Cardwell, Grey, nord et sud, York, est, ouest et nord, Ontario, nord et sud, les villes de Toronto et Hamilton, et le district judiciaire d'Algoma, formeront le district militaire No. 2. Les comtés de Durham, est et ouest, Victoria, nord et sud, Peterboro, est et ouest, Northumberland, est et ouest, Prince-Edouard, Lennox, Addington, Frontenac, et la ville de Kingston, formeront le district militaire No. 3. Les comtés de Leeds, nord et sud, Grenville, nord et sud, Dundas, Stormont, Glengarry, Prescott, Russell, Carleton, Lanark, nord et sud, Renfrew, nord et sud, et la ville d'Ottawa formeront le district militaire No. 4. Les comtés de Pontiac, Ottawa, Argenteuil, Huntingdon, Napierville, St. Jean, Iberville, Missisquoi, Brome, Stanstead, Compton, Richmond, Drummond, Shefford, la ville de Sherbrooke, la partie ouest de Montréal, les quartiers du centre et de l'ouest, et cette partie du comté de Chateauguay qui n'est pas comprise dans le district militaire no. 6, formeront le district militaire no. 5. Les comtés de Deux-Montagnes, Terrebonne, L'Assomption, Montcalm, Joliette, Berthier, Maskinongé, St. Maurice, Nicolette, Athabaska, Yamaska, Bagot, Richelieu, St. Hyacinthe, Rouville, Verchères, Chambly, Laprairie, Beauharnois, Yaudreuil, Soulanges, Laval, Hochelaga, Jacques-Cartier, la ville des Trois-Rivières, les parties de Montréal connues sous les noms de divisions Est et Centre, la partie du comté de Chateauguay composée des paroisses Ste. Philomène, Chateauguay, Ste. Marine et St. Urbain, formeront le district militaire no. 6. Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

Les comtés de Lotbinière, Mégantic, Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Saguenay, Chicoutimi, Charlevoix, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain et la ville de Québec, formeront le district militaire no. 7.

ment ordonné, elles seront de nouveau ajournées au premier lundi de décembre 1868, à midi."

Il est inutile de démontrer l'illégalité d'une résolution prise par deux corps constitués, dont l'un n'était pas en nombre pour délibérer. Ce sera une nouvelle preuve du dédain professé par le 40me congrès pour la légalité.

L'abstention de la plupart des membres s'explique par l'inutilité de la réunion. Il est difficile, en effet, de comprendre ce qui aurait pu être fait en ce moment, et la session éventuelle n'avait notoirement pour but que de tenir l'œil ouvert sur les actes du Président. C'est encore l'objet que se sont proposés les sénateurs et les représentants venus hier à Washington, et c'est uniquement pour continuer cette surveillance jusqu'au jour des élections qu'ils se sont virtuellement constitués en permanence, contrairement au droit qu'il avaient eux-mêmes établi.

Cette situation pourrait avoir de graves conséquences; elle donne au Président des armes dont il pourrait user avec avantage dans certaines éventualités. Evidemment, la Cour Suprême serait en droit de frapper de nullité un acte passé par le Congrès dans une des réunions illégalement fixées au 16 octobre ou au 10 novembre prochain. Mais c'est là une observation purement platonique, dans un pays et à une époque où le pouvoir législatif arbitrairement confisque le pouvoir judiciaire aussi bien que le pouvoir exécutif.—Courrier des Etats-Unis du 26 Sept.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ÉCOLE DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Cette institution est maintenant en pleine opération. La belle bâtisse construite pour cette fin par les membres de l'Académie de St. Jean, au prix de \$6,000, est complètement achevée et les classes y ont été ouvertes hier.

Dimanche eut lieu la bénédiction d'une cloche destinée à l'établissement. Cette cérémonie, grâce aux soins de M. le Curé de cette paroisse, offrit beaucoup d'intérêt et de solennité.

Six prêtres, choisis parmi les futurs élèves de l'établissement, accompagnés de marraines de leur âge, occupaient une double rangée de sièges dans le chœur.

M. le Curé donna le sermon de circonstance et il fit ressortir, avec son éloquence habituelle, les avantages que retirera notre localité de cette nouvelle institution, qui comble dans notre ville une lacune dont tous les parents anxieux de l'avenir de leurs enfants se plaignaient à juste titre.—Franco-Canadien du 1er.

LE PROCHAIN CONCILE.

Voici les sujets dont aura à s'occuper le prochain Concile:

- 1o. L'union des catholiques et des Grecs schismatiques;
2o. La modification des rapports entre l'Eglise et l'Etat, par suite de la substitution, presque générale des gouvernements constitutionnels aux gouvernements absolus;
3o. La position du clergé catholique en général et surtout des communautés religieuses, principalement des femmes, en présence de la révolution qui désole la péninsule italique;
4o. Les meilleurs moyens de fournir une instruction religieuse, comme barrière contre l'athéisme du jour, si pernicieux à la foi et à la morale.
Le Cardinal Pitre, bénédictin, est désigné pour plaider la cause de l'Eglise Grecque et pour expliquer les différents qui la séparent de Rome.

Procès du Conseil de Ville.

Sorel, 15 septembre 1868.

Présents: M. le Maire, au fauteuil; et MM. les Conseillers Brunneau, LaBelle, Woolley et Dorion. Le Procès-Verbal des procès de la dernière séance est lu et confirmé.

Présentée: une Requête, signée d'un grand nombre de marchands se plaignant de l'insuffisance du montant payable par les colporteurs et marchands ambulants licenciés, et priant le Conseil de l'augmenter. Renvoyée au Comité des finances.

M. le Maire informe le Conseil qu'une action a été intentée contre la Corporation par M. E. H. Par-

sons, pour le recouvrement de cotisations payées sur une propriété foncière qu'il prétend n'être point cotisable, et que les instructions requises ont été données à un avocat pour contester cette demande, qui est tout à fait mal fondée: l'acte d'incorporation statuant d'une manière claire et positive, que les locataires ou occupants de terrains appartenant au Gouvernement ou au Département Militaire seront cotisables pour ces propriétés et liés au paiement d'icelle cotisation. Sur motion du Conseiller LaBelle, secondé par le Conseiller Dorion, le Conseil nomme et autorise P. R. LaFrenaye, Ecr., Avocat et Procureur, à l'effet de contester la demande dont il s'agit en la poursuite de M. E. H. Parsons, ratifiant et approuvant en même temps les instructions déjà données au dit Procureur de la part de la Corporation de cette Ville. Présentés les Etats de collections faites par les clercs de marché, lesquels se résument comme suit, savoir: Marché Principal: Etats hebdomadaires Nos. 80, 81, 82 \$126.78 Marché à foin et à bois: Etat mensuel No. 31..... 19.30: Recus et approuvés. Divers comptes sont pro luits et renvoyés à différents comités. Sur la demande du Comité des chemins, un compte de J. B. Ayotte, pour ouvrages à réparer un pont rue King, est approuvé et paiement ordonné. Un Rapport du Comité des chemins, recommandant le paiement de la somme de \$36.00, balance restée due à E. Lussier, pour ouvrages à l'extrémité de la Rue Sophie, est reçu et adopté. Un Rapport du Comité de Police, sur diverses matières de police, est reçu et adopté. Le Comité de la Commune soumet ensuite un Rapport de ses opérations sur la réclamation dont il a été chargé par le Conseil. Résolu: Que le Rapport du Comité de la Commune reste sous considération, jusqu'à la séance prochaine. Le Conseil passe à la prise en considération des divers demandes en révision du Rôle de Cotisation, et, après les formalités prescrites, la demande de divers propriétaires de terres situées vers les limites de la Ville est agréée, mais seulement quant à cette partie de telles requêtes qui se rapporte à une diminution de la cotisation pour l'année actuelle: laquelle diminution, après mûre délibération, est fixée comme suit, savoir: J. Bte. Quéry: No. 32 S. R. Déduction: \$400. Georges Crûit No. 33 do do 500. Louis et Paul Mandeville No. 34, 35 do do 600. Noël Paul No. 36 do do 300. Frs. Vandal No. 37 do do 400. Pierre Gadois No. 38 do do 300. Puis le Rôle est déclaré clos avec ces amendements. Un projet de requête au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, relativement à l'Interlocutoire rendu par la Cour Supérieure à Montréal, dans une cause où la Corporation se trouve partie, est lu et approuvé du Conseil. Il est de plus résolu: Que le projet de requête en question soit mis au net, et transmis à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, signé en la manière ordinaire de la part de ce Conseil. La question d'organiser quelques démonstrations à l'occasion du passage du Lieutenant-Gouverneur, L'Honorable Sir N. F. Belleau, est ensuite considérée, et il est résolu: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence de la part de la Corporation de cette Ville par, Monsieur le Maire, et que le Conseil se réunisse à l'Hôtel de Ville Jeudi, le 17, à 8 heures P. M. pour se rendre au débarcadère, en corps, pour la présentation de la dite adresse. Puis la séance s'ajourne.

Présentés les Etats de collections faites par les clercs de marché, lesquels se résument comme suit, savoir: Marché Principal: Etats hebdomadaires Nos. 80, 81, 82 \$126.78 Marché à foin et à bois: Etat mensuel No. 31..... 19.30: Recus et approuvés. Divers comptes sont pro luits et renvoyés à différents comités. Sur la demande du Comité des chemins, un compte de J. B. Ayotte, pour ouvrages à réparer un pont rue King, est approuvé et paiement ordonné. Un Rapport du Comité des chemins, recommandant le paiement de la somme de \$36.00, balance restée due à E. Lussier, pour ouvrages à l'extrémité de la Rue Sophie, est reçu et adopté. Un Rapport du Comité de Police, sur diverses matières de police, est reçu et adopté. Le Comité de la Commune soumet ensuite un Rapport de ses opérations sur la réclamation dont il a été chargé par le Conseil. Résolu: Que le Rapport du Comité de la Commune reste sous considération, jusqu'à la séance prochaine. Le Conseil passe à la prise en considération des diverses demandes en révision du Rôle de Cotisation, et, après les formalités prescrites, la demande de divers propriétaires de terres situées vers les limites de la Ville est agréée, mais seulement quant à cette partie de telles requêtes qui se rapporte à une diminution de la cotisation pour l'année actuelle: laquelle diminution, après mûre délibération, est fixée comme suit, savoir: J. Bte. Quéry: No. 32 S. R. Déduction: \$400. Georges Crûit No. 33 do do 500. Louis et Paul Mandeville No. 34, 35 do do 600. Noël Paul No. 36 do do 300. Frs. Vandal No. 37 do do 400. Pierre Gadois No. 38 do do 300. Puis le Rôle est déclaré clos avec ces amendements. Un projet de requête au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, relativement à l'Interlocutoire rendu par la Cour Supérieure à Montréal, dans une cause où la Corporation se trouve partie, est lu et approuvé du Conseil. Il est de plus résolu: Que le projet de requête en question soit mis au net, et transmis à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, signé en la manière ordinaire de la part de ce Conseil. La question d'organiser quelques démonstrations à l'occasion du passage du Lieutenant-Gouverneur, L'Honorable Sir N. F. Belleau, est ensuite considérée, et il est résolu: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence de la part de la Corporation de cette Ville par, Monsieur le Maire, et que le Conseil se réunisse à l'Hôtel de Ville Jeudi, le 17, à 8 heures P. M. pour se rendre au débarcadère, en corps, pour la présentation de la dite adresse. Puis la séance s'ajourne.

Présentés les Etats de collections faites par les clercs de marché, lesquels se résument comme suit, savoir: Marché Principal: Etats hebdomadaires Nos. 80, 81, 82 \$126.78 Marché à foin et à bois: Etat mensuel No. 31..... 19.30: Recus et approuvés. Divers comptes sont pro luits et renvoyés à différents comités. Sur la demande du Comité des chemins, un compte de J. B. Ayotte, pour ouvrages à réparer un pont rue King, est approuvé et paiement ordonné. Un Rapport du Comité des chemins, recommandant le paiement de la somme de \$36.00, balance restée due à E. Lussier, pour ouvrages à l'extrémité de la Rue Sophie, est reçu et adopté. Un Rapport du Comité de Police, sur diverses matières de police, est reçu et adopté. Le Comité de la Commune soumet ensuite un Rapport de ses opérations sur la réclamation dont il a été chargé par le Conseil. Résolu: Que le Rapport du Comité de la Commune reste sous considération, jusqu'à la séance prochaine. Le Conseil passe à la prise en considération des diverses demandes en révision du Rôle de Cotisation, et, après les formalités prescrites, la demande de divers propriétaires de terres situées vers les limites de la Ville est agréée, mais seulement quant à cette partie de telles requêtes qui se rapporte à une diminution de la cotisation pour l'année actuelle: laquelle diminution, après mûre délibération, est fixée comme suit, savoir: J. Bte. Quéry: No. 32 S. R. Déduction: \$400. Georges Crûit No. 33 do do 500. Louis et Paul Mandeville No. 34, 35 do do 600. Noël Paul No. 36 do do 300. Frs. Vandal No. 37 do do 400. Pierre Gadois No. 38 do do 300. Puis le Rôle est déclaré clos avec ces amendements. Un projet de requête au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, relativement à l'Interlocutoire rendu par la Cour Supérieure à Montréal, dans une cause où la Corporation se trouve partie, est lu et approuvé du Conseil. Il est de plus résolu: Que le projet de requête en question soit mis au net, et transmis à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, signé en la manière ordinaire de la part de ce Conseil. La question d'organiser quelques démonstrations à l'occasion du passage du Lieutenant-Gouverneur, L'Honorable Sir N. F. Belleau, est ensuite considérée, et il est résolu: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence de la part de la Corporation de cette Ville par, Monsieur le Maire, et que le Conseil se réunisse à l'Hôtel de Ville Jeudi, le 17, à 8 heures P. M. pour se rendre au débarcadère, en corps, pour la présentation de la dite adresse. Puis la séance s'ajourne.

Présentés les Etats de collections faites par les clercs de marché, lesquels se résument comme suit, savoir: Marché Principal: Etats hebdomadaires Nos. 80, 81, 82 \$126.78 Marché à foin et à bois: Etat mensuel No. 31..... 19.30: Recus et approuvés. Divers comptes sont pro luits et renvoyés à différents comités. Sur la demande du Comité des chemins, un compte de J. B. Ayotte, pour ouvrages à réparer un pont rue King, est approuvé et paiement ordonné. Un Rapport du Comité des chemins, recommandant le paiement de la somme de \$36.00, balance restée due à E. Lussier, pour ouvrages à l'extrémité de la Rue Sophie, est reçu et adopté. Un Rapport du Comité de Police, sur diverses matières de police, est reçu et adopté. Le Comité de la Commune soumet ensuite un Rapport de ses opérations sur la réclamation dont il a été chargé par le Conseil. Résolu: Que le Rapport du Comité de la Commune reste sous considération, jusqu'à la séance prochaine. Le Conseil passe à la prise en considération des diverses demandes en révision du Rôle de Cotisation, et, après les formalités prescrites, la demande de divers propriétaires de terres situées vers les limites de la Ville est agréée, mais seulement quant à cette partie de telles requêtes qui se rapporte à une diminution de la cotisation pour l'année actuelle: laquelle diminution, après mûre délibération, est fixée comme suit, savoir: J. Bte. Quéry: No. 32 S. R. Déduction: \$400. Georges Crûit No. 33 do do 500. Louis et Paul Mandeville No. 34, 35 do do 600. Noël Paul No. 36 do do 300. Frs. Vandal No. 37 do do 400. Pierre Gadois No. 38 do do 300. Puis le Rôle est déclaré clos avec ces amendements. Un projet de requête au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, relativement à l'Interlocutoire rendu par la Cour Supérieure à Montréal, dans une cause où la Corporation se trouve partie, est lu et approuvé du Conseil. Il est de plus résolu: Que le projet de requête en question soit mis au net, et transmis à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, signé en la manière ordinaire de la part de ce Conseil. La question d'organiser quelques démonstrations à l'occasion du passage du Lieutenant-Gouverneur, L'Honorable Sir N. F. Belleau, est ensuite considérée, et il est résolu: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence de la part de la Corporation de cette Ville par, Monsieur le Maire, et que le Conseil se réunisse à l'Hôtel de Ville Jeudi, le 17, à 8 heures P. M. pour se rendre au débarcadère, en corps, pour la présentation de la dite adresse. Puis la séance s'ajourne.

Présentés les Etats de collections faites par les clercs de marché, lesquels se résument comme suit, savoir: Marché Principal: Etats hebdomadaires Nos. 80, 81, 82 \$126.78 Marché à foin et à bois: Etat mensuel No. 31..... 19.30: Recus et approuvés. Divers comptes sont pro luits et renvoyés à différents comités. Sur la demande du Comité des chemins, un compte de J. B. Ayotte, pour ouvrages à réparer un pont rue King, est approuvé et paiement ordonné. Un Rapport du Comité des chemins, recommandant le paiement de la somme de \$36.00, balance restée due à E. Lussier, pour ouvrages à l'extrémité de la Rue Sophie, est reçu et adopté. Un Rapport du Comité de Police, sur diverses matières de police, est reçu et adopté. Le Comité de la Commune soumet ensuite un Rapport de ses opérations sur la réclamation dont il a été chargé par le Conseil. Résolu: Que le Rapport du Comité de la Commune reste sous considération, jusqu'à la séance prochaine. Le Conseil passe à la prise en considération des diverses demandes en révision du Rôle de Cotisation, et, après les formalités prescrites, la demande de divers propriétaires de terres situées vers les limites de la Ville est agréée, mais seulement quant à cette partie de telles requêtes qui se rapporte à une diminution de la cotisation pour l'année actuelle: laquelle diminution, après mûre délibération, est fixée comme suit, savoir: J. Bte. Quéry: No. 32 S. R. Déduction: \$400. Georges Crûit No. 33 do do 500. Louis et Paul Mandeville No. 34, 35 do do 600. Noël Paul No. 36 do do 300. Frs. Vandal No. 37 do do 400. Pierre Gadois No. 38 do do 300. Puis le Rôle est déclaré clos avec ces amendements. Un projet de requête au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, relativement à l'Interlocutoire rendu par la Cour Supérieure à Montréal, dans une cause où la Corporation se trouve partie, est lu et approuvé du Conseil. Il est de plus résolu: Que le projet de requête en question soit mis au net, et transmis à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, signé en la manière ordinaire de la part de ce Conseil. La question d'organiser quelques démonstrations à l'occasion du passage du Lieutenant-Gouverneur, L'Honorable Sir N. F. Belleau, est ensuite considérée, et il est résolu: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence de la part de la Corporation de cette Ville par, Monsieur le Maire, et que le Conseil se réunisse à l'Hôtel de Ville Jeudi, le 17, à 8 heures P. M. pour se rendre au débarcadère, en corps, pour la présentation de la dite adresse. Puis la séance s'ajourne.

Présentés les Etats de collections faites par les clercs de marché, lesquels se résument comme suit, savoir: Marché Principal: Etats hebdomadaires Nos. 80, 81, 82 \$126.78 Marché à foin et à bois: Etat mensuel No. 31..... 19.30: Recus et approuvés. Divers comptes sont pro luits et renvoyés à différents comités. Sur la demande du Comité des chemins, un compte de J. B. Ayotte, pour ouvrages à réparer un pont rue King, est approuvé et paiement ordonné. Un Rapport du Comité des chemins, recommandant le paiement de la somme de \$36.00, balance restée due à E. Lussier, pour ouvrages à l'extrémité de la Rue Sophie, est reçu et adopté. Un Rapport du Comité de Police, sur diverses matières de police, est reçu et adopté. Le Comité de la Commune soumet ensuite un Rapport de ses opérations sur la réclamation dont il a été chargé par le Conseil. Résolu: Que le Rapport du Comité de la Commune reste sous considération, jusqu'à la séance prochaine. Le Conseil passe à la prise en considération des diverses demandes en révision du Rôle de Cotisation, et, après les formalités prescrites, la demande de divers propriétaires de terres situées vers les limites de la Ville est agréée, mais seulement quant à cette partie de telles requêtes qui se rapporte à une diminution de la cotisation pour l'année actuelle: laquelle diminution, après mûre délibération, est fixée comme suit, savoir: J. Bte. Quéry: No. 32 S. R. Déduction: \$400. Georges Crûit No. 33 do do 500. Louis et Paul Mandeville No. 34, 35 do do 600. Noël Paul No. 36 do do 300. Frs. Vandal No. 37 do do 400. Pierre Gadois No. 38 do do 300. Puis le Rôle est déclaré clos avec ces amendements. Un projet de requête au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, relativement à l'Interlocutoire rendu par la Cour Supérieure à Montréal, dans une cause où la Corporation se trouve partie, est lu et approuvé du Conseil. Il est de plus résolu: Que le projet de requête en question soit mis au net, et transmis à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, signé en la manière ordinaire de la part de ce Conseil. La question d'organiser quelques démonstrations à l'occasion du passage du Lieutenant-Gouverneur, L'Honorable Sir N. F. Belleau, est ensuite considérée, et il est résolu: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence de la part de la Corporation de cette Ville par, Monsieur le Maire, et que le Conseil se réunisse à l'Hôtel de Ville Jeudi, le 17, à 8 heures P. M. pour se rendre au débarcadère, en corps, pour la présentation de la dite adresse. Puis la séance s'ajourne.

Présentés les Etats de collections faites par les clercs de marché, lesquels se résument comme suit, savoir: Marché Principal: Etats hebdomadaires Nos. 80, 81, 82 \$126.78 Marché à foin et à bois: Etat mensuel No. 31..... 19.30: Recus et approuvés. Divers comptes sont pro luits et renvoyés à différents comités. Sur la demande du Comité des chemins, un compte de J. B. Ayotte, pour ouvrages à réparer un pont rue King, est approuvé et paiement ordonné. Un Rapport du Comité des chemins, recommandant le paiement de la somme de \$36.00, balance restée due à E. Lussier, pour ouvrages à l'extrémité de la Rue Sophie, est reçu et adopté. Un Rapport du Comité de Police, sur diverses matières de police, est reçu et adopté. Le Comité de la Commune soumet ensuite un Rapport de ses opérations sur la réclamation dont il a été chargé par le Conseil. Résolu: Que le Rapport du Comité de la Commune reste sous considération, jusqu'à la séance prochaine. Le Conseil passe à la prise en considération des diverses demandes en révision du Rôle de Cotisation, et, après les formalités prescrites, la demande de divers propriétaires de terres situées vers les limites de la Ville est agréée, mais seulement quant à cette partie de telles requêtes qui se rapporte à une diminution de la cotisation pour l'année actuelle: laquelle diminution, après mûre délibération, est fixée comme suit, savoir: J. Bte. Quéry: No. 32 S. R. Déduction: \$400. Georges Crûit No. 33 do do 500. Louis et Paul Mandeville No. 34, 35 do do 600. Noël Paul No. 36 do do 300. Frs. Vandal No. 37 do do 400. Pierre Gadois No. 38 do do 300. Puis le Rôle est déclaré clos avec ces amendements. Un projet de requête au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, relativement à l'Interlocutoire rendu par la Cour Supérieure à Montréal, dans une cause où la Corporation se trouve partie, est lu et approuvé du Conseil. Il est de plus résolu: Que le projet de requête en question soit mis au net, et transmis à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, signé en la manière ordinaire de la part de ce Conseil. La question d'organiser quelques démonstrations à l'occasion du passage du Lieutenant-Gouverneur, L'Honorable Sir N. F. Belleau, est ensuite considérée, et il est résolu: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence de la part de la Corporation de cette Ville par, Monsieur le Maire, et que le Conseil se réunisse à l'Hôtel de Ville Jeudi, le 17, à 8 heures P. M. pour se rendre au débarcadère, en corps, pour la présentation de la dite adresse. Puis la séance s'ajourne.

Présentés les Etats de collections faites par les clercs de marché, lesquels se résument comme suit, savoir: Marché Principal: Etats hebdomadaires Nos. 80, 81, 82 \$126.78 Marché à foin et à bois: Etat mensuel No. 31..... 19.30: Recus et approuvés. Divers comptes sont pro luits et renvoyés à différents comités. Sur la demande du Comité des chemins, un compte de J. B. Ayotte, pour ouvrages à réparer un pont rue King, est approuvé et paiement ordonné. Un Rapport du Comité des chemins, recommandant le paiement de la somme de \$36.00, balance restée due à E. Lussier, pour ouvrages à l'extrémité de la Rue Sophie, est reçu et adopté. Un Rapport du Comité de Police, sur diverses matières de police, est reçu et adopté. Le Comité de la Commune soumet ensuite un Rapport de ses opérations sur la réclamation dont il a été chargé par le Conseil. Résolu: Que le Rapport du Comité de la Commune reste sous considération, jusqu'à la séance prochaine. Le Conseil passe à la prise en considération des diverses demandes en révision du Rôle de Cotisation, et, après les formalités prescrites, la demande de divers propriétaires de terres situées vers les limites de la Ville est agréée, mais seulement quant à cette partie de telles requêtes qui se rapporte à une diminution de la cotisation pour l'année actuelle: laquelle diminution, après mûre délibération, est fixée comme suit, savoir: J. Bte. Quéry: No. 32 S. R. Déduction: \$400. Georges Crûit No. 33 do do 500. Louis et Paul Mandeville No. 34, 35 do do 600. Noël Paul No. 36 do do 300. Frs. Vandal No. 37 do do 400. Pierre Gadois No. 38 do do 300. Puis le Rôle est déclaré clos avec ces amendements. Un projet de requête au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, relativement à l'Interlocutoire rendu par la Cour Supérieure à Montréal, dans une cause où la Corporation se trouve partie, est lu et approuvé du Conseil. Il est de plus résolu: Que le projet de requête en question soit mis au net, et transmis à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, signé en la manière ordinaire de la part de ce Conseil. La question d'organiser quelques démonstrations à l'occasion du passage du Lieutenant-Gouverneur, L'Honorable Sir N. F. Belleau, est ensuite considérée, et il est résolu: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence de la part de la Corporation de cette Ville par, Monsieur le Maire, et que le Conseil se réunisse à l'Hôtel de Ville Jeudi, le 17, à 8 heures P. M. pour se rendre au débarcadère, en corps, pour la présentation de la dite adresse. Puis la séance s'ajourne.

Présentés les Etats de collections faites par les clercs de marché, lesquels se résument comme suit, savoir: Marché Principal: Etats hebdomadaires Nos. 80, 81, 82 \$126.78 Marché à foin et à bois: Etat mensuel No. 31..... 19.30: Recus et approuvés. Divers comptes sont pro luits et renvoyés à différents comités. Sur la demande du Comité des chemins, un compte de J. B. Ayotte, pour ouvrages à réparer un pont rue King, est approuvé et paiement ordonné. Un Rapport du Comité des chemins, recommandant le paiement de la somme de \$36.00, balance restée due à E. Lussier, pour ouvrages à l'extrémité de la Rue Sophie, est reçu et adopté. Un Rapport du Comité de Police, sur diverses matières de police, est reçu

M. le Grand-Vicaire Millier a annoncé un pèlerinage de dimanche prochain...

LA REVUE CANADIENNE. Nous recevons réception de la livraison de Septembre d'une publication...

L'ECHO DE LA FRANCE. La livraison d'Octobre de l'excellente revue de ce nom nous est arrivée...

Le Pionnier de Sherbrooke vient d'entrer dans sa troisième année d'existence...

Nous apprenons par les journaux de Montréal, que M. Arnton encanteur a vendu par contrat privé à M. Ohs. H. Beaulieu de Sorel...

Nous publions aujourd'hui les procès du Conseil de cette Ville.

L'Exhibition annuelle du Comité de Richelieu a eu lieu hier à St. Ours.

Un lamentable accident vient d'avoir lieu dans une concession du Canton d'Arthabaska.

En effet, dans la même nuit, vers deux heures du matin, sentant le froid pénétrer dans sa chambre...

qu'il vit le triste sort qui leur était échu. L'enquête a eu lieu et le verdict a été rendu à l'exorbitance de tout blâme envers Gaillimette...

LONGÉVITÉ. Nous prenons plaisir à constater un cas de longévité extraordinaire. Il existe actuellement à l'Isle-aux-Grues...

On persiste à croire que la compagnie du Grand-Tronc veut, l'hiver prochain, abandonner le chemin entre Québec et Richmond...

En face de cette belle perspective, la crainte s'est emparée de gens disposés à tout croire...

Le 17 du courant, à Maguasha, Comté de Bonaventure, Baie des Chaleurs, Charles-Marie Labilloy, médecin, est mort à Ploermel...

Le 17 du courant, à Maguasha, Comté de Bonaventure, Baie des Chaleurs, Charles-Marie Labilloy, médecin, est mort à Ploermel...

Le 17 du courant, à Maguasha, Comté de Bonaventure, Baie des Chaleurs, Charles-Marie Labilloy, médecin, est mort à Ploermel...

Le 17 du courant, à Maguasha, Comté de Bonaventure, Baie des Chaleurs, Charles-Marie Labilloy, médecin, est mort à Ploermel...

Le 17 du courant, à Maguasha, Comté de Bonaventure, Baie des Chaleurs, Charles-Marie Labilloy, médecin, est mort à Ploermel...

Le 17 du courant, à Maguasha, Comté de Bonaventure, Baie des Chaleurs, Charles-Marie Labilloy, médecin, est mort à Ploermel...

trois ans, je souffrais du plus grave mal d'yeux qu'on puisse imaginer, les paupières étant enflammées et distillantes de la matière...

EDWARD LANE, Rue Wellington, Montréal.

LECTEURS Voyez et Lisez. Roxton Falls, 28 sept, 1867.

Messieurs. Je fais un devoir de prouver les qualités supérieures de vos Pastilles à Vers végétales.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

AVIS PUBLIC.

Est par les présentes donné que les immeubles ci-dessous mentionnés comme appartenant à la succession du dit failli...

Un emplacement situé en la paroisse de St. Michel d'Yamaska à l'Est de la Rivière Yamaska, enclavé dans la terre de Félix Hébert...

Un autre emplacement situé au même lieu à l'ouest du dit chemin vis-à-vis l'emplacement sus désigné...

Les créanciers hypothécaires sur les dites terres et bâtiments ci-dessus désignés sont requis de produire leurs réclamations en bureau du sous-séquestre de la Faillite de Sorel...

Quelques pensionnaires pourraient trouver une bonne pension en s'adressant à M. NARCISSE ARSENAULT...

Province de Québec, District de Richelieu.

Acte concernant la Faillite 1864 Et ses amendements.

En l'affaire de Dame Praxède Trépanier, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage...

Le treizième jour de Février prochain, la soussignée demandera à la Cour sa décharge...

PROFITEZ DE L'OCCASION !!! Votre Mémoire Vivra !

EST le meilleur Etablissement, Entre Québec et Montréal, pour se procurer des PORTRAITS supérieurs.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de FRANÇOIS GERVAIS, Commerçant de la Ville de Sorel...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets...

Notice. Province de Québec.

Application will be made to the Legislature of the Province of Québec at its next Session...

Province de Québec.

Application sera faite à la Législature de la Province de Québec...

Province de Québec.

Application sera faite à la Législature de la Province de Québec...

Province de Québec.

Application sera faite à la Législature de la Province de Québec...

Province de Québec.

Application sera faite à la Législature de la Province de Québec...

Province de Québec.

Application sera faite à la Législature de la Province de Québec...

Province de Québec.

Application sera faite à la Législature de la Province de Québec...

Province de Québec.

Application sera faite à la Législature de la Province de Québec...



PROVINCE DE QUÉBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS...

BOUCHERIE BOUCHERVILLE. Québec, 15 Juin, 1868.

BRASSERIE DE SOREL.

maintenant la propriété des soussignés sous le nom de "C. LaBelle & Co"

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.



CHARRUES! Fonderie Canadienne.

M. LAMOUREUX informe le public des campagnes de Sorel et des environs...

JUMENT A VENDRE.

Le soussigné offre à vendre une superbe jument reproductrice...

Argent à prêter!

Argent à prêter au Bureau de la Société Permanente de Construction de St. François du Lac...

LE DR. BRODEUR, Dentiste.

LE DR. BRODEUR, Élevé du Dr. O. F. Testier, premier Dentiste Canadien-Français de Montréal.

Sera à Sorel du 1er au 15 Octobre.

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

Acte concernant la Faillite 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de Alfred Bourguignon, marchand de la Ville de Richelieu...

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée...

LA Compagnie du Richelieu.
Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et ligne régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les Steamers de la COMPAGNIE DU RICHELIEU laissent leurs Quais respectifs, à Montréal, comme suit, savoir :

Vapeur Québec, Capt. J. B. LABELLE, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à six heures P. M.

Vapeur Montréal, Capt. ROBERT NELSON, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à six heures P. M.

Vapeur Columbia, Capt. JOSEPH DUTAL, pour Trois-Rivières et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M., faisant aussi connexion avec le vapeur *Mouche-à-Feu*, à Sorel, pour Yamaska et les Ports intermédiaires.

Vapeur Victoria, Capt. CHARLES DAVELUY, pour Berthier, Sorel et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M.

Vapeur Chambly, Capt. F. S. LA MOUREUX, pour Chambly et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M.

Vapeur Terrebonne, Capt. L. H. ROX, pour Terrebonne, l'Assomption et les Ports intermédiaires, les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis, à 3 heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

LA Compagnie du Richelieu.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montréal et Québec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SIX HEURES P. M.

Steamer Montréal, Capt. ROBERT NELSON, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SIX HEURES P. M.

PRIX DU PASSAGE.
Première Classe, soper et chambre inclus, \$2.00
Seconde Classe, 1.

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

LA Compagnie du Richelieu.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montréal et Québec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SIX HEURES P. M.

Steamer Montréal, Capt. ROBERT NELSON, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SIX HEURES P. M.

PRIX DU PASSAGE.
Première Classe, soper et chambre inclus, \$2.00
Seconde Classe, 1.

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

LA Compagnie du Richelieu.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montréal et Québec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SIX HEURES P. M.

Steamer Montréal, Capt. ROBERT NELSON, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SIX HEURES P. M.

PRIX DU PASSAGE.
Première Classe, soper et chambre inclus, \$2.00
Seconde Classe, 1.

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

LA Compagnie du Richelieu.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montréal et Québec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SIX HEURES P. M.

Steamer Montréal, Capt. ROBERT NELSON, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SIX HEURES P. M.

PRIX DU PASSAGE.
Première Classe, soper et chambre inclus, \$2.00
Seconde Classe, 1.

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

LA Compagnie du Richelieu.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montréal et Québec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SIX HEURES P. M.

Steamer Montréal, Capt. ROBERT NELSON, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SIX HEURES P. M.

PRIX DU PASSAGE.
Première Classe, soper et chambre inclus, \$2.00
Seconde Classe, 1.

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

LA Compagnie du Richelieu.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montréal et Québec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SIX HEURES P. M.

Steamer Montréal, Capt. ROBERT NELSON, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SIX HEURES P. M.

PRIX DU PASSAGE.
Première Classe, soper et chambre inclus, \$2.00
Seconde Classe, 1.

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

LA Compagnie du Richelieu.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montréal et Québec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SIX HEURES P. M.

Steamer Montréal, Capt. ROBERT NELSON, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SIX HEURES P. M.

PRIX DU PASSAGE.
Première Classe, soper et chambre inclus, \$2.00
Seconde Classe, 1.

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

LA Compagnie du Richelieu.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montréal et Québec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SIX HEURES P. M.

Steamer Montréal, Capt. ROBERT NELSON, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SIX HEURES P. M.

PRIX DU PASSAGE.
Première Classe, soper et chambre inclus, \$2.00
Seconde Classe, 1.

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

LA Compagnie du Richelieu.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE Montréal et Québec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers Québec et Montréal laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SIX HEURES P. M.

Steamer Montréal, Capt. ROBERT NELSON, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SIX HEURES P. M.

PRIX DU PASSAGE.
Première Classe, soper et chambre inclus, \$2.00
Seconde Classe, 1.

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

W. LUNAN, BOULANGER
CONFISEUR ET EPICIER
EN GROS ET EN DETAIL
RUE DU ROI, SOREL.

SOUVENEZ-VOUS DU
MAGASIN ACHALANDÉ
Sorel 22 Janvier 1862 -- 12 avril 69.

W. LUNAN, BAKER
CONFECTIONNER & COOKER
WHOLE SALE & RETAIL.
KING STREET SOREL
Remember the Old Stand

Moded'Automne.
Pour 1868.

Enseigno Place
du MOUTON du Marché
Noir, Sorel.

A. BOUCHER, Tailleur
Sorel 13 Aout 1862.

HOME.
Assurance contre le Feu.
Approuvée par les Messieurs suivants du parlement Canadien :
HONS. ALBERT KNIGHT, — Stanstead.
" GEO. IRVINE, — Québec.
" T. J. C. ABBOTT, — Montréal.
" W. H. WEBB, — Richmond,
" M. C. CAMERON, — Toronto.
S. LaPalme, NOYALRE-AGENT.
Rue Augusta, près du Marché.
Sorel, Janvier 1868.—Ua.

Royal Insurance Company.
Capital £. 2,000,000 strg.
Is one of the largest companies in the world, and ever distinguished for the promptitude and the liberality of its settlements.
Liverpod and London and Globe Fire and Life Insurance Company
CAPITAL..... £2,000,000 strg
THE undersigned is prepared to effect Insurance at either of the above company at a Low Rate as is taken by any first class company.
JAMES MORGAN, Agent.
Sorel 7 Mai 1865.

Compagnie d'Assurance LANCASHIRE
Contre le Feu et sur la Vie.
Autorisée par Acte du Parlement.
CAPITAL — DIX MILLIONS STERLING.
Securités déposées en Canada \$100,000.
WILLIAM HOBBS, — Agent.
No. 16, Rue St. Jean. — MONTRÉAL.
WILLIAM KELLY, — Agent
Pour le Comté de Richelieu.
4 Janvier 1868.—ua.

THE Lancashire Insurance Company
FIRE & LIFE OF
MANCHESTER, England.
(Incorporated by Act of Parliament.)
Capital :—Ten millions Dollars.
Invested in Canada \$100,000.
Fire & Life Insurances effected on liberal terms. Life Policies issued on whole life and endowment plans at rates consistent with security.
WILLIAM HOBBS, Gen. Agt.
Corner Place d'Armes and Notre Dame Street
MONTRÉAL.
WILLIAM KELLY, — Agent
For the County of Richelieu
4 Janvier 1868.—ua

MANCHESTER, England.
(Incorporated by Act of Parliament.)
Capital :—Ten millions Dollars.
Invested in Canada \$100,000.
Fire & Life Insurances effected on liberal terms. Life Policies issued on whole life and endowment plans at rates consistent with security.
WILLIAM HOBBS, Gen. Agt.
Corner Place d'Armes and Notre Dame Street
MONTRÉAL.
WILLIAM KELLY, — Agent
For the County of Richelieu
4 Janvier 1868.—ua

MANCHESTER, England.
(Incorporated by Act of Parliament.)
Capital :—Ten millions Dollars.
Invested in Canada \$100,000.
Fire & Life Insurances effected on liberal terms. Life Policies issued on whole life and endowment plans at rates consistent with security.
WILLIAM HOBBS, Gen. Agt.
Corner Place d'Armes and Notre Dame Street
MONTRÉAL.
WILLIAM KELLY, — Agent
For the County of Richelieu
4 Janvier 1868.—ua

G. I. Barthe, AVOCAT,
RUE DU ROI—SOREL
G. I. Barthe, SYNDIC OFFICIEL.
Pour le District de Richelieu.
Sorel, 23 Décembre 1865.

G. I. Barthe, OFFICIAL ASSIGNEE.
For the District of Richelieu.
Sorel 23rd., December 1865.

GAULTIER & BRASSARD, AVOCATS.
BUREAU, RUE PHIPPS,
SOREL.
M. Brassard suivra régulièrement le circuit de St François du Lac et de Drummondville.
Sorel, 14 nov. 1863.

W. H. CHAPDELAIN, NOTAIRE.
Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel.
Sorel, 22 Juin 1867.

N. CASAUBON, NOTAIRE.
Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel.
Sorel, 13 Décembre 1865.

DR. J. H. BELIVEAU
Vient d'ouvrir son bureau chez M. G. FORTIER, RUE AUGUSTA, près du Marché, SOREL.
Sorel, 15 mai 1868.

O. BELLEMARE, NOTAIRE,
DE ST.-GUILLAUME D'UPTON,
Se chargera d'agences et de collections, à bonnes conditions.
22 mars 1868.—lan.

Dr. Page, (De Trois-Rivières.) DENTISTE,
Et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada.
A L'HOTEL FISH—SOREL.
Depuis le 1er au 5 de chaque mois.
Sorel, 29 Juillet 1868.—lan.

J. A. E. GENEUREUX, HUISSIER
ET AGENT COLLECTEUR.
Bureau à Berthier (Ville).
J. A. E. GENEUREUX
22 Fév. 1868.—nm.

P. BEAULAC
Huissier du Banc de la Reine et Huissier de la Cour Supérieure, District de Richelieu.
Sorel, 11 aout 1866.

Etablie en 1832.
Salsepareille PILULES DE BRISTOL
En grande Bouteille d'une quart.

Le Grand Purificateur du Sang
L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été.
Quand le sang est épais la circulation gênée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les lourdes et grasses sécrétions des mois d'hiver. Ce détergent, inoffensif quoiqu'il puisse nettoyer toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme

Boisson de Régime.
par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est le seul préparatif naturel et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus enracinés de Scrofules ou Mal du Foi, de plaies anciennes, de Boutons, de Tumeurs, d'Abscesses, d'Ulcers, et de toutes sortes d'Eruptions Scabieuses. C'est aussi un remède sûr et infaillible pour la Catarrhe, l'Impétigo, les Dartres, la Teigne, le Scorbout, la Syphilis ou Mal Vénéreux, les Tumeurs et les Affections Névralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Etourdissements, et toutes les Affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse.

Garantie la plus puissante et la plus pure Préparation de VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS qui soit mise en vente.
C'est le meilleur, et en réalité, le seul remède sûr et infaillible pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état acide ou impur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure. Les malades peuvent demeurer assurés qu'il n'y a pas la moindre parcelle de substance MINÉRALE MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal. On trouve des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille.

Hubert Drolet, CARROSSIER.
SOREL.
Tout en remaniant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il contiendra d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec OUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.
Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.
Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui le demanderont.
Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

Hubert Drolet, CARROSSIER.
SOREL.
Tout en remaniant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il contiendra d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec OUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.
Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.
Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui le demanderont.
Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

Hubert Drolet, CARROSSIER.
SOREL.
Tout en remaniant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il contiendra d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec OUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.
Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.
Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui le demanderont.
Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

Hubert Drolet, CARROSSIER.
SOREL.
Tout en remaniant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il contiendra d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec OUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.
Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.
Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui le demanderont.
Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

Hubert Drolet, CARROSSIER.
SOREL.
Tout en remaniant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il contiendra d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec OUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.
Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.
Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui le demanderont.
Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

Hubert Drolet, CARROSSIER.
SOREL.
Tout en remaniant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il contiendra d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec OUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.
Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.
Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui le demanderont.
Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

Vérités Importantes !
PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL

PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL
DE BRISTOL

PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.
Elles ne contiennent ni Calomel, ni aucune autre substance MINÉRALE.
Une foie sain,
Une digestion vigoureuse,
Un bon appétit, sont
Quelques-uns des bienfaits dérivés d'un régime

PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.
Une cure certaine pour les maux d'entrailles,
Un grand remède pour les voies urinaires,
Un puissant tonique pour l'estomac,
Sont des propriétés qui se trouvent dans

PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.
Une médecine qui ne dégoûte pas,
Une purgation qui n'affaiblit pas,
Un agent qui rend plus saisi,
Sont quelques-unes des vertus possédées par

PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.
Un teint clair,
Une peau unie et
Une haleine fraîche sont
Les résultats certains de ce meilleur des agents,

PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.
Dans toutes les maladies de nature scrofuleuse, ulcéreuse ou syphilitique, dans toutes celles provenant d'un sang dénature et vicié par l'usage du fer, du mercure ou de tout autre minéral,

PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.
doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.
doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.
doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!
IL N'Y A PLUS DE VERMIFUGES!
On ne se sert plus
D'HUILES RUCONNÉES
On n'emploie plus ces
POUDRES NAUSEABONDES
Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES À VERTUS VÉGÉTALES DE BRISTOL
Sont les seules que nous puissions recommander; c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

LES PASTILLES À VERTUS VÉGÉTALES DE BRISTOL
Sont les seules que nous puissions recommander; c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

LES PASTILLES À VERTUS VÉGÉTALES DE BRISTOL
Sont les seules que nous puissions recommander; c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

LES PASTILLES À VERTUS VÉGÉTALES DE BRISTOL
Sont les seules que nous puissions recommander; c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

LES PASTILLES À VERTUS VÉGÉTALES DE BRISTOL
Sont les seules que nous puissions recommander; c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

LES PASTILLES À VERTUS VÉGÉTALES DE BRISTOL
Sont les seules que nous puissions recommander; c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

LES PASTILLES À VERTUS VÉGÉTALES DE BRISTOL
Sont les seules que nous puissions recommander; c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

LES PASTILLES À VERTUS VÉGÉTALES DE BRISTOL
Sont les seules que nous puissions recommander; c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

LES PASTILLES À VERTUS VÉGÉTALES DE BRISTOL
Sont les seules que nous puissions recommander; c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.